



**RC-POS** (20\_POS\_207)

# RAPPORT DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Rebecca Joly et consorts – Pour un revenu de transition écologique dans le canton de Vaud.

#### 1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le jeudi 12 novembre 2020, à la Buvette du Grand Conseil, rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mme Rebecca Joly ; de MM. Philippe Germain, Daniel Ruch (qui remplace Philippe Cornamusaz), Dylan Karlen, Daniel Trolliet, Jean Tschopp et Vincent Keller (qui remplace Yvan Luccarini), confirmé dans sa fonction de président-rapporteur. Yvan Luccarini et Philippe Cornamusaz étaient excusés.

Rebecca Ruiz, Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), représentante du Conseil d'État, était accompagnée de M. Fabrice Ghelfi, directeur général de la DGCS.

M. Cédric Aeschlimann, secrétaire de la commission, a établi les notes de séance.

## 2. POSITION DU POSTULANT

Le revenu de transition écologique (RTE), objet de ce postulat, est un outil à vocation sociale et écologique. Il a été développé à l'Université de Lausanne (UNIL) par la Maître d'Enseignement et de Recherche (MER) Sophie Swaton. Cet outil est inspiré par le Revenu de Base Inconditionnel (RBI) qui a fait l'objet d'une initiative fédérale, refusée par 76.9 % des votants en juin 2016.

Le RTE ambitionne un autre objectif que le RBI: la lutte contre le réchauffement climatique et la transition écologique. Le RTE vise au versement d'un revenu à des personnes physiques en échange d'un travail au sein d'un projet qui inclut la transition écologique et sociale. Dans la philosophie du RTE, le bénéficiaire adhère à une structure sous la forme d'une coopérative par exemple. Le RTE n'est pas un outil monétaire, c'est un outil social pour lutter contre la pauvreté et la précarité. Le RTE peut être vu comme une perspective d'emploi (dans la transition écologique) pour des personnes en décrochage socioprofessionnel; les chômeurs de longue durée par exemple.

La postulante demande au Conseil d'État d'étudier les avantages et les modalités d'introduction d'un tel outil dans le Canton de Vaud. Elle demande d'obtenir les chiffres et les informations nécessaires pour évaluer si l'introduction du RTE est une option intéressante pour le Canton. Dans le cas contraire, que le Conseil d'État explique pourquoi.

Finalement, la postulante observe que le DSAS a communiqué en août 2020 un panel de mesures qui lient la cohésion sociale et la transition écologique, elle estime que son postulat s'intègre dans cette orientation prise par le DSAS.

## 3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'État partage les préoccupations de la postulante. La crise sanitaire due à la pandémie de COVID-19 et les crises économique et sociale qui l'accompagneront ces prochaines années n'ont pas fait

disparaître l'urgence climatique. Comme le relève la postulante, le Conseil d'État a lancé en automne 2020 une série de mesures de réinsertion socioprofessionnelle à vocation écologique en accord avec le Plan Climat adopté par le Conseil d'État.

Un appel à projets a été lancé par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) et la fondation Zoein, dirigée par la MER Sophie Swaton, a été sollicitée pour évaluer les projets à financer. Cette évaluation a été réalisée sur la base des critères proposés par la fondation Zoein : la cohérence de la mesure avec le respect de la biosphère, l'impact à la fois en termes de sensibilisation et d'information à l'environnement, de formation et de développement de nouvelles compétences, de passage à l'action et d'emplois créés ou encore l'inscription du projet dans un réseau d'acteurs de la transition. Concrètement, deux mesures ont pu être démarrées après cette évaluation : TRANSFO de l'association SemoNORD à Yverdon-les-Bains (ouverture d'une bibliothèque d'objets tenue par des personnes qui participent à la mesure) et « Cultive ton talent » de l'association Eveil (réinsertion des bénéficiaires du RI grâce à la permaculture). En 2021 d'autres mesures seront démarrées (recyclage du textile, café épicerie en vrac).

Le Conseil d'État estime qu'avec ces mesures, le DSAS promeut déjà un type de RTE pour les personnes qui rencontrent des difficultés et se retrouvent hors du marché de l'emploi. Fondée de cette conviction, Madame la Conseillère d'État souhaite deux précisions : (1) la postulante souhaite-t-elle que le Conseil d'État étudie un RTE plus largement que ce qui est déjà fait par la DGCS et (2) Le RTE classique étant organisé par des centres indépendants subventionnés par l'état, en particulier pendant la phase de démarrage, il ne s'agit pas d'une prestation sociale individuelle en tant que telle, est-ce la vision souhaitée par la postulante.

#### 4. DISCUSSION GENERALE

La postulante commence par répondre aux deux questions de Madame la Conseillère d'État. S'agissant de la première question, elle estime que malgré les bonnes mesures déjà engagées, la mesure devrait se développer et aller plus loin : par exemple en matière de réorientation professionnelle, notamment eu égard à certains types d'emplois qui disparaissent. Elle évoque le domaine de l'aviation. De savoir si la structure doit être indépendante de l'État, la postulante estime qu'il s'agit-là d'une des nombreuses questions qui doivent trouver réponse dans le cadre du postulat.

Une question centrale a été mise en lumière par les députés : quel est le coût de l'introduction du RTE et quel serait l'éventuel impact sur les finances communales. Il est rappelé que le budget alloué chaque année pour les mesures d'insertion sociale (MIS) s'élève à CHF 50 millions. Les mesures évoquées par Madame la Conseillère d'État sont intégralement contenues dans ce budget. Les MIS doivent permettre à des personnes de sortir du régime du RI et de retrouver un emploi. La reconversion professionnelle n'a pas été testée. L'éventuelle introduction d'un RTE doit correspondre à un besoin avec des prestataires disponibles et compétents.

Un commissaire estime que le budget de 50 millions CHF est suffisant pour les mesures d'insertion professionnelle et propose de ne pas prendre ce postulat en considération.

Un commissaire considère le postulat comme un moyen exploratoire et un outil pour poser des jalons et identifier quels sont les secteurs d'activité qui présentent un potentiel de réinsertion sociale, mais aussi sous l'angle de la transition écologique et de l'urgence climatique. Il estime que ce postulat pourrait explorer les possibilités de circuits courts, de recyclage, ou de reconversion de l'offre touristique. Il perçoit un grand potentiel pour les emplois en termes d'assainissement des bâtiments en lien avec le Plan Climat. Il estime que le RTE doit intégrer les différents secteurs qui permettent des reconversions professionnelles.

Finalement, un commissaire estime que ce postulat pourrait amener des réponses à la question des éventuels partenariats public-privé et pourrait permettre d'identifier des doublons avec ce qui existe déjà. Le commissaire estime en outre que le postulat devrait aussi identifier les possibilités d'impliquer les communes dans les différentes mesures. Il demande une réponse globale et stratégique de l'intégration des questions écologiques dans la réinsertion professionnelle.

# 5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat par 4 voix pour, 3 contre et 0 abstention, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Renens, le 29 janvier 2020.

Le rapporteur : (Signé) Vincent Keller